



New Brunswick  
**Forest Products Commission**

---

**Commission des produits forestiers**  
du Nouveau Brunswick

Rapport annuel 2020-2021

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

1<sup>er</sup> mars 2022

Le 1<sup>er</sup> mars 2022

Hon. Mike Holland, ministre  
Ministère de Ressources naturelles  
et Développement de l'énergie  
C. P. 6000  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

**Objet : Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick – Rapport annuel 2020-2021**

Au nom de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, j'ai le privilège de présenter notre rapport annuel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Le rapport a pour but de rendre compte des activités et des réalisations de la Commission des produits forestiers durant l'exercice financier 2020-2021 et de transmettre des renseignements sommaires sur les sept offices de commercialisation des produits forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués,



Brian Mosher  
Président  
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

# Table des matières

Message du président.....	1
Faits saillants de la dernière année .....	2
Objectifs et fonctions de la Commission .....	3
Aperçu des activités de la Commission .....	4
Changement des membres de la Commission.....	5
Collecte de données.....	5
Vérification et compte rendu.....	5
Législation – lois / règlements / arrêtés .....	6
Enquêtes .....	7
Plan stratégique de la Commission .....	7
Office de commercialisation du sud du Nouveau-Brunswick.....	7
Réunions de la Commission.....	8
Négociations.....	8
Indicateurs de rendement.....	8
Information financière .....	9
Annexe A – La Production des boisés privés et les données sur les ventes .....	10
Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers .....	11
Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers .....	12
Annexe D – Les Offices de commercialisation coordonnées des personnes-ressources .....	14

# Message du président

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (CPF), un organisme créé en 1971 par la *Loi des produits forestiers*, encadre les sept Offices de commercialisation des produits forestiers (les « Offices de commercialisation ») et agit comme intermédiaire dans les relations commerciales entre les propriétaires de boisés privés, les sept Offices de commercialisation, les industries forestières (les usines de pâte et papier, les scieries et les consommateurs) et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La Commission et les Offices de commercialisation exercent un pouvoir législatif en ce qui a trait à la réglementation de la production et la commercialisation des produits forestiers de base qui proviennent des boisés privés. La Commission relève du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du Comité des corporations de la Couronne, un comité permanent de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport annuel a été conçu pour s'harmoniser avec les exigences de déclaration du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, axé sur la présentation de l'information sur le rendement et visant à offrir au public une meilleure reddition de compte.

Le rapport annuel de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») fournit des renseignements récapitulatifs sur les activités de cette dernière, ainsi que les renseignements financiers et statistiques pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021. La principale fonction du rapport annuel est de rendre des comptes à l'Assemblée législative et au grand public. Il constitue un lien public important entre les objectifs et les plans de la Commission et les résultats obtenus.

Au cours de l'exercice financier qui s'achève, la Commission et son personnel se sont efforcés de parvenir à une meilleure harmonisation entre les fonctions de la Commission et ses objectifs aux termes des différentes lois. Nous nous réjouissons de poursuivre ce processus tout au long de l'exercice à venir.

Brian Mosher, Q.C.

Président, Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

# Faits saillants de la dernière année

Au cours de l'exercice financier de 2020-2021, les contrecoups de la pandémie de COVID-19 se sont fait sentir au Nouveau-Brunswick, ce qui a amené la Commission à examiner des façons de se conformer aux directives de Santé publique relativement au personnel de bureau et à la tenue de réunions. De la mi-mars à la mi-mai 2020, un confinement a été établi et tous les employés du gouvernement ont travaillé à partir de la maison pendant cette période. À leur retour, les employés ont suivi les lignes directrices de Santé publique, et les réunions de la Commission ont eu lieu hors site, dans un endroit où il était possible de respecter la distanciation sociale et les lignes directrices en matière de santé, ou virtuellement sur Skype ou Microsoft Teams. Au 31 mars 2021, ces lignes directrices étaient toujours en place et elles devraient l'être encore dans un avenir prévisible.

Les restrictions liées à la COVID-19 ont compliqué la tenue dans les délais prescrits des réunions annuelles et de district des Offices de commercialisation. La Commission a préparé et rédigé un règlement temporaire pour les sept Offices de commercialisation, qui a permis de reporter ces réunions au printemps 2021, de prolonger d'un an le mandat des membres qui devait se terminer en 2020, de réduire d'un an le mandat des nouveaux membres élus en 2021 et de préciser que les Offices doivent rendre disponibles leurs états financiers vérifiés et leur rapport d'activités aux propriétaires de lots boisés et aux producteurs sur demande de façon électronique ou sur leur site Web.

La Commission a élaboré et approuvé un plan stratégique proposant une structure définie de manière plus officielle pour le personnel, et qui a permis d'augmenter le nombre d'employés, grâce à l'embauche d'un gestionnaire de l'analytique du marché des produits forestiers et un analyste du marché des produits forestiers. Le plan a aussi permis d'élargir les activités actuelles et de proposer de nouvelles activités dans le cadre des activités courantes de la Commission. Il a été appuyé par le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE), et sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2020-2021.

Au cours de l'exercice financier précédent, la Commission a commencé à exercer les pouvoirs de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick. Elle ne croyait plus en sa capacité à prendre les mesures qu'elle lui demandait dans sa transition à partir de la Southern New Brunswick Wood Co-operative. Les problèmes de dotation et de nature financière de l'Office du Sud du Nouveau-Brunswick ont été examinés, et des mesures ont été mises en œuvre par la Commission pour remédier à la situation. Les pouvoirs de l'Office ont été retournés à ses membres à titre probatoire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2019 par la voie d'un arrêté de la Commission. En 2020-2021, la Commission a déterminé que la période probatoire devait se poursuivre jusqu'à ce que l'Office règle ses problèmes liés à l'entente mandat-mandataire avec la SNB Wood Co-operative. De plus, l'Office a dû régler un conflit d'intérêts, car la majorité de ses directeurs étaient membres de la SNB Wood Co-operative et directeurs de l'Office. Ces questions ont continué de faire l'objet de discussions jusqu'à la fin de 2020-2021.

En 2020-2021, la Commission a commencé les travaux visant à élaborer son propre site Web. Un nom de domaine a été obtenu et un site d'essai a été établi. On a continué de fournir du contenu aux développeurs jusqu'à la fin de l'exercice financier, et le site Web devrait être lancé d'ici le milieu de l'année 2021.

La Commission a mené la collecte de données sur le bois sur pied pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020. Elle a également recueilli des données d'octobre 2020 à décembre 2020, afin de compiler des données pour la totalité de l'année civile, en vue de

modifier la période de l'étude sur le marché du bois sur pied et de la faire correspondre au processus que le Ministère met en œuvre pour modifier les règlements sur les redevances. Le format du rapport a également été modifié en 2020-2021.

## Objectifs et fonctions de la Commission

La Commission des produits forestiers (la « Commission ») a été établie en 1971 par la *Loi sur les produits forestiers*, bien que ses pouvoirs, fonctions et responsabilités découlent aussi de la *Loi sur les produits naturels*. Son rôle premier consiste à assurer la surveillance générale des activités des sept Offices de commercialisation des produits forestiers au Nouveau-Brunswick, les Offices eux-mêmes étant constitués en vertu de la *Loi sur les produits naturels*.

Des règlements pris par le lieutenant-gouverneur en conseil sous le régime de la *Loi sur les produits naturels* établissent les sept Offices de commercialisation des produits forestiers, les habilitant également à percevoir des redevances sur les produits forestiers de base récoltés et commercialisés. La Commission édicte en outre des règlements définissant l'administration et la gouvernance de chacun des Offices. Le tableau qui suit indique l'année d'entrée en vigueur de chaque Office, le règlement ayant mené à sa constitution, le règlement administratif s'y rapportant ainsi que l'organisme s'y trouvant associé.

Office de commercialisation des produits forestiers	Année d'entrée en vigueur	Règlement constitutif	Règlements administratifs	Organisme associé
Carleton-Victoria (CV)	1978	Règlement 2014-1	Règlement 2005-140	Carleton-Victoria Wood Producers Association
Madawaska (MAD)	1961		Règlement 2006-87	S.O.
Nord (NS)	1973		Règlement 2005-142 & Règlement 2013-81	North Shore Forestry Syndicate Inc. (Inactif)
Comté de Northumberland (NTH)	1974		Règlement 2005-144	Northumberland County Woodlot Owners Association
Sud-est du Nouveau-Brunswick (SENB)	1981		Règlement 2005-106	S.O.
Sud du Nouveau-Brunswick (SNB)	1979		Règlement 2005-146	SNB Wood Cooperative Ltd.
York Sunbury Charlotte (YSC)	1978		Règlement 2004-148 & Règlement 2015-18	S.O.

La Commission a pour objectifs :

- (a) d'encourager et de faciliter l'expansion des marchés et l'équité des prix tant pour les producteurs que pour les consommateurs de produits forestiers bruts achetés;
- (b) d'encourager et de faciliter l'utilisation optimale des ressources provenant des terrains boisés privés.

La Commission exerce les fonctions suivantes :

- (a) elle examine et apprécie les données relatives à la production et à la vente des produits forestiers bruts achetés;
- (b) elle facilite un dialogue efficace entre les producteurs et les consommateurs;

- (c) elle administre le processus de négociation des associations de producteurs et de leurs agents;
- (d) elle agit sur demande à titre de conciliatrice dans les différends susceptibles de survenir entre une association de producteurs et un consommateur de produits forestiers bruts;
- (e) elle mène des enquêtes sur les questions ci-dessous concernant les produits forestiers bruts :
  - (i) leur coût de production, de distribution et de transport,
  - (ii) les prix, les marchés et les systèmes de classification,
  - (iii) toute autre question reliée à leur commercialisation;
- (f) elle examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (g) elle se tient au courant des évolutions dans le domaine de la récolte et de la commercialisation des produits forestiers bruts;
- (h) elle recommande au ministre l'établissement de contrôles sur la commercialisation qui paraissent nécessaires ou souhaitables.

La Commission est chargée de superviser la direction générale et le rendement du réseau de commercialisation réglementé pour les terres privées au Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle doit s'assurer que les Offices de commercialisation exercent les pouvoirs qui leur sont conférés de la manière prévue. La Commission :

- est responsable de la supervision générale des sept Offices de commercialisation des produits forestiers réglementés (voir Annexe D);
- assure la liaison et constitue l'organisme d'appel pour les Offices de commercialisation, les propriétaires de boisés privés, le gouvernement et l'industrie;
- contribue à régler les litiges entre les propriétaires de boisés, les Offices, l'industrie, les entrepreneurs, les courtiers et autres;
- peut faciliter la négociation, la conciliation et l'arbitrage entre les Offices et l'industrie;
- examine les plaintes ayant trait à la commercialisation des produits forestiers bruts;
- procure des conseils d'orientation stratégique au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie;
- recommande des modifications aux règlements en ce qui concerne les Offices de commercialisation et le système de commercialisation.

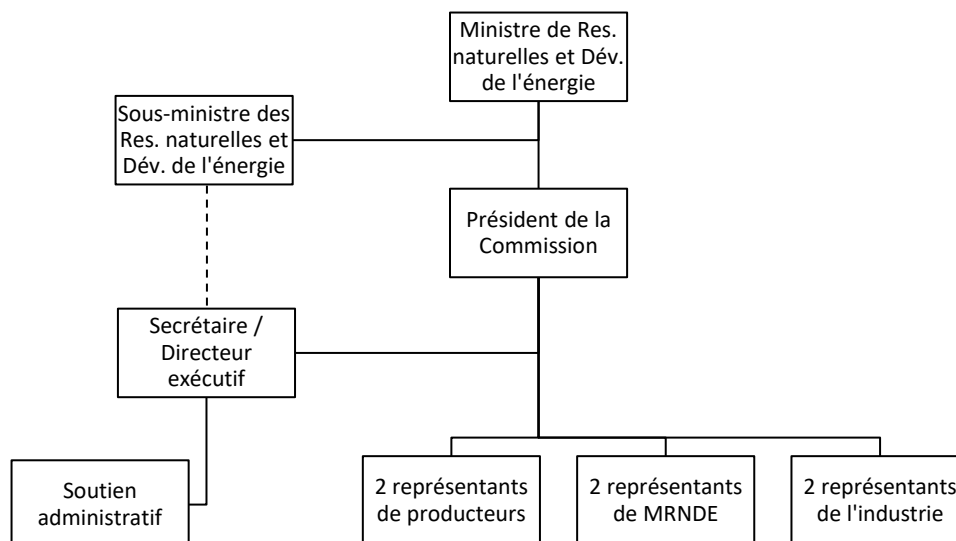
Les sept Offices de commercialisation reçoivent des pouvoirs particuliers en vertu des règlements, et la Commission doit vérifier leurs travaux compte tenu de leurs plans de commercialisation. Dans ce rôle, elle représente les intérêts des propriétaires de boisés privés dans les zones réglementées par chacun des Offices.

## Aperçu des activités de la Commission

La Commission est responsable envers le ministre de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. La structure de la Commission est décrite dans la *Loi sur les produits forestiers*, et elle comprend sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Commission a pour but de fournir une représentation équitable de tous les segments du secteur forestier, qui inclut deux représentants des producteurs (propriétaires de boisés privés), deux représentants des industries forestières du Nouveau-Brunswick, deux représentants du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, et un président indépendant. Les mandats nommés pour les représentants de l'industrie et les producteurs sont jusqu'à trois ans et les mandats nommés pour les représentants du Ministère et le Président sont jusqu'à cinq ans.

Pendant l'année, la Commission avait des employés composés d'un Directeur exécutif / Secrétaire

et quatre autres membres du personnel.



Secteur	Représentant	Date de nomination	Terme (années)
Président indépendant	Andrew Green	12 juillet 2018	5
RNDE	Carol Dixon	26 septembre 2019	3
RNDE	Maurice Harquail	12 juillet 2018	4
Producteurs	Claude Pelletier	12 juillet 2018	2
Producteurs	Lisa Cole	12 juillet 2018	3
Industrie forestière	Mike O'Blenis	23 mars 2019	2
Industrie forestière	Gérard Robichaud	12 juillet 2018	2
Industrie forestière	Brent Thompson	11 février 2021	3

### Changement des membres de la Commission

En janvier 2021, M<sup>me</sup> Lisa Cole a démissionné de sa nomination à la Commission représentant les producteurs. Sa poste est toujours vacante au-delà du 31 mars 2021. En février 2021, M. Brent Thompson a été nommé comme représentant de l'industrie forestière.

### Collecte de données

La Commission recueille régulièrement auprès des Offices des données se rapportant entre autres à la production mensuelle et aux ventes de produits forestiers de base effectuées par leur intermédiaire, ainsi que des états financiers et des rapports sur les recettes et dépenses en gestion forestière associées au Programme de sylviculture pour les lots boisés privés. Au cours de l'exercice 2020-2021, elle a travaillé sur des initiatives visant à améliorer la cohérence et l'exactitude des données sur la production recueillie auprès des Offices. La Commission a également recueilli et fait rapport sur la valeur des droits de coupe dans le cadre de ses travaux en cours en produisant un rapport annuel d'étude sur la valeur du bois sur pied.

### Vérification et compte rendu

Les données sur la production des boisés privés et l'information financière vérifiée des sept Offices de commercialisation des produits forestiers ont été compilées, normalisées et évaluées pour



présenter des rapports et des renseignements au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Elles sont résumées aux annexes A et C du présent rapport.

Un examen des recettes et des dépenses du programme de sylviculture provincial dans les boisés privés a aussi été réalisé, lequel a permis de vérifier que pas plus de 20 % des fonds consacrés aux travaux sylvicoles dans la province ont été utilisés par les Offices de commercialisation aux fins de l'administration du programme, et de s'assurer que les Offices communiquent d'autres précisions sur leurs revenus pour la part de 10 % du financement du gouvernement exigé en tant que « financement des propriétaires » pour l'exercice financier en cours (voir l'annexe B).

La Commission a aussi mené des vérifications procédurales des certificats de transport de produits forestiers de base. Les certificats de transport sont vérifiés dans chaque région d'Office de commercialisation afin d'obtenir le niveau d'achèvement de l'information requise par la réglementation et l'exactitude des renseignements consignés sur les certificats. Les résultats de ces vérifications sont publiés dans un rapport par la Commission.

### **Législation – lois / règlements / arrêtés**

La Commission a créé un nouveau règlement pendant l'exercice 2020-2021. La Commission a aussi émis les arrêtés suivants pendant l'exercice 2020-2021:

<b>Ordre No.</b>	<b>Sujet</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Date abrogée ou expirée (si applicable)</b>
2020-49	Règlement concernant les Offices de commercialisation des produits forestiers – <i>Loi sur les produits naturels</i>	19 août 2020	s.o.
2020-525	La soumission des états financiers vérifiés à 31 mars 2020 pour les Offices de commercialisation des produits forestiers	2 juin 2020	31 décembre 2020
2020-526	Exigences en fait de rapports pour les Offices de commercialisation des produits forestiers	21 juillet 2020	s.o.

## **Enquêtes**

La Commission a mené une enquête au cours de l'exercice 2020-2021.

Elle a reçu de l'information sur un entrepreneur donné et a lancé une enquête, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, sur l'utilisation du certificat de transport, en particulier sur le bois non déclaré qui est exporté à l'extérieur de la province à partir de lots boisés privés. Le directeur exécutif de la Commission et des agents de conservation de la Sécurité publique ont été nommés inspecteurs. Sécurité publique a obtenu des renseignements sur le certificat de transport et le rapport de mesurage de cet entrepreneur, et le tout correspondait à environ 5 000 chargements de bois. La portée de l'enquête a été élargie pour inclure d'autres entrepreneurs, et la cueillette et l'analyse des données se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'exercice financier de 2020-2021.

## **Plan stratégique de la Commission**

La Commission a élaboré un plan stratégique pour guider et concentrer ses efforts sur plusieurs projets et de nouvelles activités. Un poste de gestionnaire et un poste d'analyste ont été ajoutés, dans le cadre de la mise sur pied d'une section sur l'analytique du marché des produits forestiers. Cette section vise à augmenter la capacité d'analyse des données relatives aux marchés des produits forestiers de base, y compris les études sur la valeur du bois sur pied, l'analyse du flux du bois et la production de rapports en temps plus opportun. Un système d'enregistrement pour la commercialisation de produits forestiers de base ou le registre des acheteurs, dont le cadre a été achevé avant la fin de l'année, a également été mis en place.

Un examen complet du cadre actuel des Offices de commercialisation des produits forestiers était aussi compris dans le plan. Il a été déterminé que le système de l'Office de commercialisation doit être simplifié. Voici certains des problèmes relevés : communication; économies et gains d'efficience; meilleure utilisation de la technologie; uniformité dans les politiques et la gouvernance de l'Office; relations entre les parties prenantes; et manque d'engagement dans les négociations relatives au volume de bois. Les discussions avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sur l'examen de l'Office de commercialisation se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année, et la version définitive de l'examen a été remise au ministre.

## **Offices de commercialisation**

En 2020-2021, la Santé publique a dû mettre en œuvre de nombreuses nouvelles lignes directrices et restrictions en raison de la pandémie de COVID-19. Il a donc été difficile pour les Offices de commercialisation des produits forestiers de poursuivre leurs activités comme d'habitude. Il a notamment été difficile d'organiser les réunions annuelles et de districts selon les délais prescrits dans les règlements. Les assemblées générales annuelles ont lieu en avril, en mai ou en juin et les réunions du district ont lieu de 10 à 12 semaines avant l'assemblée annuelle. La Commission a préparé et rédigé un règlement temporaire pour les sept Offices de commercialisation, qui a permis de reporter les réunions de district et annuelles au printemps de 2021, de prolonger d'un an le mandat des membres qui devait se terminer en 2020, de réduire d'un an le mandat des nouveaux membres élus en 2021 et de préciser que le vérificateur responsable de la vérification de 2020-2021 sera nommé par l'Office et approuvé par la Commission.

Elle a également rédigé des arrêtés pour prolonger le délai dont disposent les Offices de commercialisation pour présenter leurs états financiers vérifiés de 2019-2020 (arrêté n° 2020-525) et de rendre disponibles leurs états financiers vérifiés et leur rapport d'activités aux propriétaires de lots boisés et aux producteurs, sur demande, de façon électronique ou sur leur site Web (arrêté n° 2020-526).

De plus, le gouvernement du Canada a lancé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) qui offre aux petites entreprises des prêts sans intérêts pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ pour couvrir les coûts d'exploitation lorsque les revenus ont été temporairement réduits en raison des répercussions économiques de la COVID-19. Quatre des sept offices de commercialisation des produits forestiers ont présenté une demande dans le cadre du CUEC et toutes les demandes ont été autorisées par la Commission. Pour chaque office, les prêts ont été administrés par leur institution bancaire principale.

### Réunions de la Commission

Durant l'année, la Commission a tenu neuf réunions, et le taux de participation des membres a été de 92 p. 100. Six réunions ont eu lieu à Fredericton, tandis que les trois autres ont eu lieu par Skype/Microsoft Teams.

### Négociations

Dans le cadre de son mandat, la Commission est responsable de l'administration du processus de négociation entre les Offices et les consommateurs. Elle le fait par l'intermédiaire de l'arrêté n° 2005-189 (*Arrêté sur les comités de négociation des offices de commercialisation des produits forestiers – Loi sur les produits naturels*). Cet arrêté exige que les Offices et les consommateurs de produits forestiers de base communiquent à la Commission les noms des personnes qui prendront part aux négociations entre les parties (comités de négociation). En 2020-2021, la Commission a rafraîchi les Offices de commercialisation sur les étapes du processus de négociation. Il y avait sept comités de négociation exécutés entre les Offices et les processeurs et aucun rapport de négociation présenté à la Commission. Un accord a été signé entre un Office de commercialisation et un processeur après suivre le processus de négociation.

### Indicateurs de rendement

La Commission a établi les indicateurs de rendement dont fera rapport le directeur exécutif chaque mois aux membres de la Commission. Ces indicateurs comprennent la date de réalisation du rapport annuel, le délai de réponse aux demandes d'enquête, les dates d'échéance des sommaires de production des boisés privés, l'échéancier de l'examen et de la mise en œuvre de politiques, les échéances pour la collecte des données et la production de rapports, ainsi que les échéances pour la vérification des certificats de transport. Le tableau suivant résume les rendements de ces indicateurs pour 2020-2021.

Indicateur de rendement	Mesure	Rendement
Rapport annuel de la Commission	Terminé au plus tard le 31 août de chaque année	Rapport annuel 2019-2020 terminé en février 2021*
Enquêtes	Répondre officiellement aux demandes d'enquêtes dans 30 jours	Aucunes réponses requises
Sommaires de production	Terminé au plus tard le 15e de chaque mois	Reçu à temps 7 des 12 mois
Examen des politiques/Mise en œuvre	Terminé au plus tard le 31 mars de chaque année	Toujours en cours de révision à la fin de 2020-21

Collecte de données sur le bois sur pied	Données transactionnelles à remettre le 31 octobre de chaque année	Données de 2019-2020 reçues d'ici le 1er décembre 2020. La collecte et l'analyse des données en cours pour l'année civile 2020
Rapport d'étude des droits de coupe	Rapport terminé au plus tard le 31 décembre de chaque année	Rapport 2018-2019 terminé en janvier 2021
Vérification des certificats de transport	Terminé au plus tard le 30 septembre de chaque année	Vérification finale et sommaire terminée en octobre 2020

\* Publication tardive du rapport annuel en raison de la soumission tardive des états financiers vérifiés des Offices.

## Information financière

La Commission reçoit son financement du budget du Ministère de Ressources naturelles et Développement de l'énergie. Il est l'unique source de financement pour la Commission. Aucun bilan n'a été établi puisque la Commission tire directement son financement du RNDE conformément à un budget accepté. La Commission ne reçoit pas les fonds sous forme de subvention, car elle relève directement du budget du RNDE et obtient un soutien administratif du Ministère. La Commission est une personne morale déterminée par la *Loi des produits forestiers* et confirmée par le Bureau du vérificateur général. Les dépenses de la Commission sont également incluses dans le rapport annuel et les états financiers du RNDE. Le président de la Commission reçoit une rémunération de 25 000 \$ par année et les six autres membres de la Commission assistent aux réunions mensuelles et reçoivent une indemnité journalière (150 \$ par jour) lorsqu'ils exercent des activités pour le compte de la Commission, conformément au décret afférent du lieutenant-gouverneur en conseil. Un remboursement des frais de déplacement raisonnables est offert aux membres, conformément à la Directive AD-2801 sur les déplacements du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### États financiers de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick 2020-2021

	2020-2021 Budget	2020-2021 Budget ordinaire	Écart budgétaire
<b>Administration</b>			
Feuille de paye courante et avantages sociaux	\$ 363 200	\$ 304 221	\$ 58 979
Frais de déplacement - administration	11 500	930	10 570
Loyer et dépenses de fonctionnement	136 400	74 194	62 206
<b>Total partiel Administration</b>	<b>511 100</b>	<b>379 345</b>	<b>131 755</b>
<b>Dépenses des membres</b>			
Indemnité quotidienne des membres	36 700	32 500	4 200
Frais de déplacement des membres	13 800	6 797	7 003
<b>Total partiel pour les membres</b>	<b>50 500</b>	<b>39 297</b>	<b>11 203</b>
<b>Total</b>	<b>\$ 561 600</b>	<b>\$ 418 642</b>	<b>\$ 142 958</b>

- Source: DER / Commission des produits forestiers du N.-B.

# Annexe A – La production des boisés privés et les données sur les ventes

Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)

Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2011-2012	165 700	144 900	192 200	33 000	193 600	327 400	147 600	1 204 400
2012-2013	150 100	195 500	203 800	47 500	162 500	292 600	144 300	1 196 300
2013-2014	206 600	207 800	238 100	112 400	239 000	420 000	245 300	1 669 200
2014-2015	213 800	164 100	252 100	140 500	226 100	354 600	238 900	1 590 100
2015-2016	320 691	239 681	266 031	232 378	253 282	431 263	345 008	2 088 334
2016-2017	296 232	265 355	238 159	247 137	242 536	505 446	447 462	2 242 327
2017-2018	291 560	208 523	195 149	192 149	267 057	416 742	383 596	1 954 912
2018-2019	311 510	181 356	163 656	219 643	354 166	414 079	303 005	1 947 415
2019-2020	250 637	174 847	206 302	232 038	407 352	387 508	383 523	2 042 207
<b>2020-2021</b>	<b>215 410</b>	<b>179 282</b>	<b>203 702</b>	<b>245 432</b>	<b>408 881</b>	<b>483 327</b>	<b>337 534</b>	<b>2 073 568</b>
<b>Moyenne</b>	<b>242 224</b>	<b>196 134</b>	<b>215 920</b>	<b>170 218</b>	<b>275 447</b>	<b>403 297</b>	<b>297 623</b>	<b>1 800 876</b>

2020-2021 Volumes en mètres cubes par les Offices de commercialisation des produits forestiers (à l'exclusion de la biomasse)

Espèces	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
Récolte de résineux	141 609	133 861	136 422	175 193	312 123	379 320	216 794	1 495 322
Résineux CAP (70%)	100 000	75 000	180 000	120 000	250 000	345 000	265 000	1 335 000
Résineux CAP (Max.)	140 000	105 000	260 000	180 000	345 000	495 000	385 000	1 910 000
Récolte de feuillus	73 801	45 421	67 280	70 239	96 758	104 007	120 740	578 246
Feuillus CAP (70%)	125 000	95 000	215 000	90 000	185 000	305 000	235 000	1 250 000
Feuillus CAP (Max.)	190 000	145 000	310 000	125 000	270 000	430 000	345 000	1 815 000

Ventes par les Offices de commercialisation des produits forestiers \$

Année	Carleton-Victoria	Madawaska	Nord	Northumberland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	Total
2011-12	8 317 063	5 692 710	5 287 399	1 589 679	7 280 015	8 937 481	8 787 461	45 891 808
2012-13	7 708 280	7 365 283	6 209 351	2 341 227	6 195 271	11 643 389	9 080 488	50 543 289
2013-14	10 828 824	10 081 022	6 803 711	4 752 291	9 949 186	22 350 491	13 336 721	78 102 246
2014-15	10 822 864	7 587 292	6 467 140	6 280 849	10 424 132	15 438 242	9 281 149	66 301 668
2015-16	15 830 539	10 635 742	7 662 715	6 948 588	11 215 054	12 802 239	8 151 419	73 246 296
2016-17	15 431 461	10 431 716	7 625 007	8 235 854	9 370 499	14 354 767	10 399 983	75 849 287
2017-18	12 238 602	6 456 252	6 677 025	6 579 017	4 727 007	11 248 064	7 462 226	55 388 193
2018-19	15 091 166	7 822 783	6 800 081	7 287 898	3 942 402	10 697 078	8 804 429	60 445 837
2019-20	12 682 957	8 677 938	10 538 143	8 883 665	5 575 973	6 883 531	8 285 593	61 527 800
<b>2020-21</b>	<b>10 481 470</b>	<b>9 114 419</b>	<b>8 946 419</b>	<b>7 856 536</b>	<b>4 397 742</b>	<b>9 734 055</b>	<b>6 926 715</b>	<b>57 457 356</b>
<b>Moyenne</b>	<b>11 943 323</b>	<b>8 386 516</b>	<b>7 301 699</b>	<b>6 075 560</b>	<b>7 307 728</b>	<b>12 408 934</b>	<b>9 051 618</b>	<b>62 475 378</b>

# Annexe B – Les recettes et les dépenses sur la sylviculture pour les Offices de commercialisation des produits forestiers

2020-2021 Programme de sylviculture	Office de commercialisation des produits forestiers							Total
	Carleton- Victoria	Madawaska	Nord	Northum- berland	Sud-est du N.-B.	Sud du N.-B.	York Sunbury Charlotte	
Financement du programme de sylv. du GNB (\$)	414 044 \$	718 473 \$	807 704 \$	479 787 \$	890 463 \$	952 970 \$	873 049 \$	4 859 838 \$
Financement du programme de sylv. privée	41 405 \$	56 225 \$	144 314 \$	146 139 \$	253 952 \$	156 886 \$	87 305 \$	748 145 \$
Financement total du programme de sylv. (\$)	455 449 \$	774 698 \$	952 018 \$	625 386 \$	1 144 415 \$	1 109 856 \$	960 354 \$	5 607 983 \$
Partage des coûts du GNB %	91%	93%	85%	77%	78%	86%	91%	87%
Dépenses directes du GNB en programme de sylv.	372 640 \$	611 940 \$	629 834 \$	391 365 \$	678 498 \$	760 935 \$	670 989 \$	3 954 486 \$
Dépenses directes du GNB en programme de sylv. %	90%	85%	78%	82%	76%	80%	77%	81%
Dépenses d'administration du programme de sylv. %	10%	15%	22%	18%	24%	20%	23%	19%
Financement total du programme du GNB	414 044 \$	718 473 \$	807 704 \$	479 787 \$	890 463 \$	952 970 \$	873 049 \$	4 624 412 \$

# Annexe C – Information financière des Offices de commercialisation des produits forestiers

## Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire de bilan

2020-2021	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
<b>Actif</b>								
À court terme	1 003 833	955 380	821 863	892 920	1 552 386	1 427 605	1 157 968	7 811 955
Investissements	-	-	186 265		-	50 005	-	236 270
Immobilisations et équipement	652	115 609	199 046	11 731	44 424	-	43 487	414 949
Fonds affectés	10 000	-	-		-	-	-	10 000
<b>Total actif</b>	<b>1 014 485</b>	<b>1 070 989</b>	<b>1 207 174</b>	<b>904 651</b>	<b>1 596 810</b>	<b>1 477 610</b>	<b>1 201 455</b>	<b>8 473 174</b>
<b>Passif</b>								
À court terme	505 342	122 852	54 768	230 412	110 344	252 013	164 611	1 440 342
À long terme	-	40 000	45 000		-	40 000	-	125 000
<b>Total passif</b>	<b>505 342</b>	<b>162 852</b>	<b>99 768</b>	<b>230 412</b>	<b>110 344</b>	<b>292 013</b>	<b>164 611</b>	<b>1 565 342</b>
<b>Actif net</b>								
Actif net	509 143	908 137	1 107 406	674 239	1 486 466	1 185 597	1 036 844	6 907 832
Bénéfices non répartis								304 841
Total passif et capitaux propres	1 014 485	1 070 989	1 207 174	904 651	1 596 810	1 477 610	1 201 455	8 067 983
<i>Fin d'exercice</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	<i>31 mars</i>	

## Les Offices de commercialisation des produits forestiers – Sommaire des résultats

2020-2021	CV	MAD	NORD	NTH	S-E du N.-B.	Sud du N.-B.	YSC	Total
<b>Recettes</b>								
Ventes de bois	10 481 470	9 114 419	9 178 186	7 856 536	4 397 742	9 734 055	6 926 715	57 689 123
Le coût des ventes de bois	10 477 529	8 874 774	8 946 419	7 597 492	3 919 662	9 341 154	6 551 069	55 708 099
<b>Ventes nettes</b>	<b>3 941</b>	<b>239 645</b>	<b>231 767</b>	<b>259 044</b>	<b>478 080</b>	<b>392 901</b>	<b>375 646</b>	<b>1 981 024</b>
Droits, redevances et autre	734 429	832 917	996 770	651 763	1 424 537	1 576 998	1 034 154	7 251 568
<b>Recettes nettes</b>	<b>738 370</b>	<b>1 072 562</b>	<b>1 228 537</b>	<b>910 807</b>	<b>1 902 617</b>	<b>1 969 899</b>	<b>1 409 800</b>	<b>9 232 592</b>
<b>Dépenses</b>	<b>679 106</b>	<b>1 142 149</b>	<b>1 097 956</b>	<b>875 502</b>	<b>1 481 876</b>	<b>1 802 263</b>	<b>1 271 544</b>	<b>8 350 396</b>
<b>Revenu net (pertes)</b>	<b>59 264</b>	<b>(69 587)</b>	<b>130 581</b>	<b>35 305</b>	<b>420 741</b>	<b>167 636</b>	<b>138 256</b>	<b>882 196</b>

<b>Changements par rapport à l'année précédente</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>	<b>Écart</b>	<b>% de l'écart</b>
Actif (\$)	8 473 174	7 976 410	496 764	+6%
Passif (\$)	1 565 342	2 058 833	(493 491)	-24%
Recettes nettes (\$)	9 232 592	9 379 998	(147 406)	-2%
Dépenses (\$)	8 350 396	8 462 761	(112 365)	-1%
Revenu net/ (pertes) (\$)	882 196	917 237	(35 041)	-4%
Ventes de bois (\$)	57 689 123	61 560 071	(3 870 948)	-6%
Production de résineux (x 1,000 m3)	1 323	1 361	(38)	-3%
Production de feuillus (x 1,000 m3)	533	577	(44)	-8%
Production totale (x 1,000 m3)	1 856	1 938	(82)	-4%



# Annexe D – Les Offices de commercialisation - coordonnées des personnes-ressources

## **Office de commercialisation des produits forestiers de Carleton-Victoria**

151, Perkins Way, Florenceville (N.-B.) E7L 3P6  
*Agent : Carleton-Victoria Wood Producer's Association*

Président : Andrew Clark  
Gestionnaire : Linda Bell  
Téléphone : 506-392-5584  
Télécopieur : 506-392-8290  
Courriel : [info@cvwpa.ca](mailto:info@cvwpa.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Madawaska**

640, rue Principale  
Saint-Jacques (N.-B.) E7B 1Y4

Président : Charles Albert  
Gestionnaire : Diane Landry  
Téléphone : 506-739-9585  
Télécopieur : 506-739-0859  
Courriel : [odvdm@nbnet.nb.ca](mailto:odvdm@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Nord**

2807, avenue de Miramichi, C.P. 386  
Bathurst (N.-B.) E2A 3Z3

Président : Mario Comeau  
Gestionnaire : Patrick Doucet  
Téléphone : 506-548-8958  
Télécopieur : 506-548-1165  
Courriel : [nsfpmb@nbnet.nb.ca](mailto:nsfpmb@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du comté de Northumberland**

271, rue McMurdo, parc industriel  
C.P. 494, Miramichi (N.-B.) E1V 3M6  
*Agent: Northumberland Co. Woodlot Owners and Pulp Producers Assoc. Inc.*

Président : Ken English  
Gestionnaire par intérim : Paula Creamer  
Téléphone : 506-622-7733  
Télécopieur : 506-622-6317  
Courriel : [woodlot@nbnet.nb.ca](mailto:woodlot@nbnet.nb.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Sud-Est du Nouveau-Brunswick**

C.P. 5074, Shediac (N.-B.) E4P 8T8  
(Adresse de voirie : 3384, Route 132, Scoudouc (N.-B.) E4P 3S7)

Président : Louis Henri  
Gestionnaire : Neil Silliker  
Téléphone : 506-532-1150  
Télécopieur : 506-532-6500  
Courriel : [senbmb@nb.aibn.com](mailto:senbmb@nb.aibn.com)

## **Office de commercialisation des produits forestiers du Sud du Nouveau-Brunswick**

C.P. 4473, Sussex (N.-B.) E4E 5L6  
(Adresse de voirie : 13, chemin de Drury's Cove, Sussex (N.-B.) E4E 4E4)

Président : John Sabine  
Gestionnaire : Chris Spencer  
Téléphone : 506-433-9860  
Télécopieur : 506-433-3623  
Courriel : [Chris.Spencer@snbfpm.ca](mailto:Chris.Spencer@snbfpm.ca)

## **Office de commercialisation des produits forestiers de York Sunbury Charlotte**

680 Strickland Lane  
Fredericton (N.-B.) E3C 2G6

Président : Dale Mowry  
Gestionnaire : Jeff Sode  
Téléphone : 506-444-6644  
Télécopieur : 506-444-6630  
Courriel : [ysc@nbnet.nb.ca](mailto:ysc@nbnet.nb.ca)